

Dénomination	Inspecteur (Rang : Chef de Division)
Direction	<i>Inspection Générale</i>
Mission	<i>Conduire des missions d'inspection, de contrôle et d'audit au sein du Service Central et aux MDPC et superviser des études relatives à l'organisation et la gestion de l'ensemble des Activités du Ministère.</i>

		Types de savoirs à maîtriser		Niveau de maîtrise
Savoirs	-	Droit constitutionnel ;		II
	-	Histoire du Maroc ;		II
	-	Audit et contrôle Interne ;		II
	-	Politiques publiques ;		II
	-	Droit Administratif ;		II
	-	Droit International Public ;		II
	-	Droit International Economique ;		II
	-	Finances publiques ;		II
	-	Analyse de contenu juridique ;		II
	-	Convention de Vienne sur les relations diplomatiques et consulaires ;		II
-	Techniques de communication et de négociation ;		II	
-	Deux langues étrangères.		II	
Savoir-faire	-	Expliciter les stratégies, les politiques, les orientations et les objectifs du Département ;		I
	-	Assurer une veille sur les missions et charges de sa structure ;		II
	-	Superviser des études relatives à l'organisation et la gestion de l'ensemble des activités du Ministère ;		II
	-	Proposer toute mesure susceptible d'améliorer et de garantir l'adaptation continue des services du département avec les orientations stratégiques ;		II
	-	Conduire des missions d'audit et de contrôle tant au service central qu'aux Missions Diplomatiques et Postes Consulaires		II
	-	Préparer et rédiger des textes, des notes de synthèse, des rapports et des bilans ;		II
	-	Constituer et animer des équipes intelligentes ;		II
	-	Utiliser les TIC.		II
Savoir-être	-	Enthousiaste, convivial, ouvert et conscient de l'importance des relations humaines ;		II
	-	Personne de contact, de dialogue et de compromis ;		II
	-	Diplomate, créatif, dynamique et réactif ;		II
	-	Disposer d'une grande patience et d'une grande tolérance ;		II
	-	En constante écoute active ;		II
	-	Faire preuve d'autonomie et d'initiative ;		II
	-	Grande capacité d'observation, d'analyse et de synthèse ;		II
	-	Conscient de l'importance du respect des principes de transparence et d'éthique;		II
	-	Leadership ;		II
	-	Disponibilité.		II

I : expertise ; II : maîtrise totale ; III : maîtrise partielle ; IV : initiation ; V : vocabulaire.